

4.2. Immanuel Kant

« Baron von Münchhausen gilt als eine besondere Spielart des Clowns, der mit Wirklichkeit, Phantasie und Glaubwürdigkeit so schwindelerregend jongliert, dass absolut Unmögliches auf den Flügeln der Lüge in den Bereich des Möglichen hinüberschwebt. »

Johannes Galli

Je me limite aux « Fondements de la métaphysique des mœurs », en allemand, pour des raisons pratiques personnelles. Je n'ai pas l'intention, ni la possibilité dans ce cadre de mémoire, d'établir une théorie du principe d'autonomie selon Kant. Je reprends juste quelques citations qui me semblent significatives pour notre sujet et j'en commente certaines. A la fin de ce chapitre, j'essaie d'en faire un résumé et d'en distiller quelques pistes.

« Grundlegung zur Metaphysik der Sitten »⁵⁹

Erster Abschnitt

Übergang von der gemeinen sittlichen Vernunftkenntnis zur philosophischen

„Es ist überall nichts in der Welt, ..., was ohne Einschränkung für gut könnte gehalten werden, als allein ein GUTER WILLE.“ p. 28

Le bien, ce qui est bon, sans restriction, c'est la bonne volonté (je reprends le texte avec mes mots, sans consulter en principe la traduction française « officielle »).

Constatons tout de suite que celle-ci est indépendante du niveau intellectuel. On peut la trouver chez tout le monde. Aussi, me semble-t-il, Kant fait le pont entre le bien et, on verra par la suite, la justice. Y a-t-il ici déjà le lien entre les deux principes qui nous préoccupent, l'autonomie et la bienfaisance ?

⁵⁹ Reclam, Stuttgart 1984

G. Durand dit, en reprenant Kant tel quel : « De tout ce qu'il est possible de concevoir en ce monde, il n'y a rien qui puisse sans restriction être regardé comme absolument bon, excepté une *bonne volonté*. Tel est le point de départ. »⁶⁰

„Der gute Wille ist nicht durch das, was er bewirkt oder ausrichtet, nicht durch seine Tauglichkeit zur Erreichung irgend eines vorgesetzten Zweckes, sondern allein durch sein Wollen, d. i. an sich gut ...“ p. 29

La bonne volonté est bonne en soi, indépendamment des fins souhaitées ou posées. Kant parle aussi de « Tauglichkeit », « aptitude ? » Pourrait-on aussi parler de « capacité » et ouvrir ainsi le débat sur la volonté et la capacité de discernement ?

„Wenngleich durch eine besondere Ungunst des Schicksals, oder durch klägliche Ausstattung einer stiefmütterlichen Natur es diesem Willen gänzlich an Vermögen fehlte, seine Absicht durchzusetzen; wenn bei seiner grössten Bestrebung dennoch nichts von ihm ausgerichtet würde, und nur der gute Wille (freilich nicht etwa als ein blosser Wunsch, sondern als die Aufbietung aller Mittel, soweit sie in unserer Gewalt sind) übrig bliebe: so würde er wie ein Juwel doch für sich selbst glänzen, als etwas, das seinen vollen Wert in sich selbst hat.“ p. 29s

„Absoluter Wert des blossen Willens“ p. 30

Connaissant les efforts souvent considérables des patients et encore davantage des résidants handicapés mentaux, qui sans forcément comprendre se donnent « toute la peine du monde » pour être bien et pour bien faire, pour répondre aux demandes et exigences, qui cherchent la reconnaissance, il faut dire que cette bonne volonté est généralement donnée, comme un « joyau » ; elle a une valeur absolue⁶¹.

⁶⁰ G. Durand, p. 361

⁶¹ Ici s'ouvre un autre chantier : « La lutte pour la reconnaissance », « Der Kampf um Anerkennung » selon A. Honneth, et par là une approche hegelienne.

„... die Natur unserem Willen Vernunft zur Regiererin beigelegt habe ...“ p. 30

Et voilà, dans quelle mesure „la nature a-t-elle fait accompagner la volonté par la raison ou l'entendement », c'est une question fondamentale pour les personnes handicapées mentales, mais aussi, même si ce n'est que temporairement, des personnes « raisonnables » en situation de maladie ou de détresse.

„ ... das Leben *aus Pflicht*, (nicht nur) *pflichtmässig* erhalten ... wenn Widerwärtigkeiten und hoffnungsloser Gram den Geschmack am Leben gänzlich weggenommen haben ... sein Leben doch erhält, nicht aus Neigung oder Furcht, sondern aus Pflicht: alsdann hat seine *Maxime*⁶² einen moralischen Gehalt.“ p. 35

La condition humaine pour malades et handicapés, objectivement, est lourde, et il se peut que le goût de la vie s'estompe. Et malgré tout, combien des plus touchés sont-ils qui continuent à lutter, et combien sont-ils qui, tout en pensant au suicide p.ex., ne passent pas à l'acte ? Est-ce par devoir ? Dans ce cas-là, l'attitude aurait une valeur morale, selon Kant (cf. plus bas)

G. Durand : « Une bonne volonté est celle qui agit *par devoir* : non pas celle qui agit conformément à ses inclinaisons, à ses intérêts ou pour une fin particulière, mais celle qui agit simplement par devoir (du grec *deon-deontos* : devoir, obligation). . »⁶³

„... eine Handlung aus Pflicht hat ihren moralischen Wert *nicht in der Absicht*, welche dadurch erreicht werden soll, sondern in der *Maxime*, nach der sie beschlossen wird ... hängt also ab ... bloss von dem *Prinzip des Wollens* ... “ p. 37s

„*Pflicht ist eine Handlung aus Achtung fürs Gesetz.*“ p 38

⁶² selon Kant : « *Maxime* ist das subjektive Prinzip des Wollens; das objektive Prinzip ist das praktische Gesetz.“ Grundlegung, p. 39 ; p. 67 aussi note

⁶³ G. Durand, p. 361

„... ich solle niemals anders verfahren, als so, dass ich auch wollen könne, meine Maxime solle ein allgemeines Gesetz werden.“ p. 40

Nous voilà arrivés à une première formulation de l'impératif catégorique.

G. Durand : « Le terme d'*impératif* qualifie tout l'ordre de la raison et de la moralité. La moralité n'est pas constituée par la matière ou le contenu mais par la forme : ici par l'impératif, notamment l'*impératif catégorique* qui s'impose à l'homme comme une loi. »

L'argumentation de Kant est un peu plus subtile, dans le sens qu'il ne parle pas, en rapport avec l'impératif, de loi, « Gesetz », mais de « Gebot », commandement, qui s'exprime par « sollen » et non pas « müssen », nuance difficile à rendre en français (par le conjonctif : « devrait » plus que l'impératif ! « dois ! »)⁶⁴. La forme du « Gebot », de la (re)commandation, est l'impératif. Pour Kant, l'impératif parle à la volonté, qui n'y suit pas forcément⁶⁵ ; cf. plus bas.

Zweiter Abschnitt Übergang von der populären sittlichen Weltweisheit zur Metaphysik der Sitten

„... wenn es auch niemals Handlungen gegeben habe, die aus solchen reinen Quellen entsprungen wären, dennoch hier auch davon gar nicht die Rede sei, ob dies oder jenes geschehe, sondern die Vernunft für sich selbst und unabhängig von allen Erscheinungen gebiete was geschehen soll.“ p. 49

C'est l'idéal qui l'emporte sur la réalité ; c'est vers l'idéal que nous devons tendre, même si la réalité n'y est pas

⁶⁴ En morale, « sollen » est lié au devoir et à l'obligation, mais sans contrainte, plutôt comme mission.

⁶⁵ Le mot « Gebot » vient de « gebieten », « bieten » ; autrefois courant, il a aujourd'hui nettement une connotation morale et religieuse (à part quelques expressions idiomatiques comme « Ein Gebot der Stunde ») et est notamment utilisé pour les Dix commandements, les « Zehn Gebote ». A côté de sa signification de « commandement », il comporte, et c'est ce qui est intéressant dans notre contexte, une connotation d'offre, de liberté et de choix (cf. p.ex. « Angebot » ... « vor die Wahl stellen »).

(encore ?), un principe pédagogique qui mise sur l'homme et son avenir.

„... die Idee einer den Willen durch Gründe a priori bestimmenden Vernunft ...“ p. 49s

„Selbst der Heiland des Evangelii muss zuvor mit unserem Ideal der sittlichen Vernunft verglichen werde, ehe man ihn dafür erkennt.“ p. 50

Dieu est-il, doit-il être raisonnable ?
Ne transcende-t-il pas la raison ? et la loi ?
Ou Kant met-il la raison à la place de Dieu ?

« Woher haben wir aber den Begriff von Gott als dem höchsten Gut? Lediglich aus der *Idee*, die die Vernunft a priori von sittlicher Vollkommenheit entwirft und mit dem Begriff eines freien Willens unzertrennlich verknüpft.“ p. 51

„... alle sittlichen Begriffe völlig a priori in der Vernunft ihren Sitz und Ursprung haben und dieses zwar in der gemeinsten Menschenvernunft ebenso wohl, als der im höchsten Masse spekulativen.“ p. 54

Ici, Kant valorise toute forme de raison et d'entendement, pas seulement le raisonnement hautement spéculatif et philosophique (comme nous sommes en train de le faire), mais le raisonnement le plus simple, « gemeinste », le plus élémentaire, commun et général (« allgemeinste »), le plus populaire, voire ... et si, par rapport à la population qui est la nôtre, leur raisonnement nous échappait ? cf. plus haut ce que j'ai dit dans une note sur les personnes trisomiques ou sourds-muets ; mystère du raisonnement, Kant en tiendrait-il compte ?

„Ein jedes Ding der Natur wirkt nach Gesetzen. Nur ein vernünftiges Wesen hat das Vermögen, *nach der Vorstellung* der Gesetze, d. i. nach Prinzipien, zu handeln, oder einen Willen. Da zur Ableitung der Handlungen von Gesetzen *Vernunft* erfordert

wird, so ist der Wille nichts anderes als praktische Vernunft ...
Kant nous livre ici une définition de « principes », comme
« représentations des lois » (« Vorstellung der Gesetze »).
Pour lui, agir selon des principes exige un être raisonnable
(« vernünftiges Wesen ») et c'est seulement un être
raisonnable aussi, qui a une volonté (« Wille »). Par là, il
conclut, que la volonté n'est rien d'autre que « raison
pratique » (« praktische Vernunft »).

... der Wille ist ein Vermögen, *nur dasjenige* zu wählen, was die
Vernunft unabhängig von der Neigung als praktisch notwendig,
d. i. als gut erkennt.“ p. 56

„Die Vorstellung eines objektiven Prinzips, sofern es für einen
Willen nötig ist, heisst ein Gebot (der Vernunft), und die Formel
des Gebots heisst IMPERATIV.

Alle Imperative werden durch ein *Sollen* ausgedrückt ... Sie
sagen, dass etwas zu tun oder zu unterlassen gut sein würde,
allein sie sagen es einem Willen, der nicht immer darum etwas
tut, weil ihm vorgestellt wird, dass es zu tun gut sei. Praktisch *gut*
ist aber, was vermittelt der Vorstellungen der Vernunft, mithin
nicht aus subjektiven Ursachen, sondern objektiv, d. i. aus
Gründen, die für jedes vernünftige Wesen als ein solches gültig
sind, den Willen bestimmt. Es wird vom *Angenehmen* unterschieden
...“ p. 56s et Kant ajoute, dans une note de bas de page: „Die
Abhängigkeit des Begehrungsvermögens von Empfindungen heisst
Neigung und dies beweist also jederzeit ein *Bedürfnis*. Die
Abhängigkeit eines zufällig bestimmbar Willens aber von
Prinzipien der Vernunft heisst ein Interesse.“

„... gelten für den *göttlichen* und überhaupt für einen *heiligen*
Willen keine Imperative; das *Sollen* ist hier am unrechten Ort,
weil das *Wollen* schon von selbst mit dem Gesetz notwendig
einstimmig ist.“ p. 58

Cette phrase me rappelle le débat sur une sixième étape
hypothétique dans le modèle du développement du
jugement moral de Lawrence Kohlberg⁶⁶ ; on a reproché à
Kant son rigorisme déontologique (« Gesinnungsethik ») qui

⁶⁶ cf. F. Oser et W. Althof ; *Moralische Selbstbestimmung*, Stuttgart 1992; notamment p. 284s

exclurait toute prise en considération des conséquences d'une telle attitude et négligerait la responsabilité (« Verantwortungsethik »)⁶⁷). Ce qui transparait dans la phrase susmentionnée, est-ce que cela pourrait constituer une ouverture vers une telle éthique de la responsabilité, une « sainte volonté » transcendant la loi ? Qu'en est-il avec le vieux débat sur Loi et Evangile ? Et là derrière, plus actuelle, la question d'une éthique de la justice et d'une éthique de la ... (sollicitude, altérité, ...) ⁶⁸ ?

« Das Wollen nach dreierlei Prinzipien ... Regeln oder Geschicklichkeit, oder Ratschläge der Klugheit, oder Gebote (Gesetze) der Sittlichkeit.“ p. 61

„Man könnte die ersteren Imperative auch *technisch* (zur Kunst gehörig), die zweiten *pragmatisch* (zur Wohlfahrt), die dritten *moralisch* (zum freien Verhalten überhaupt, d. i. zu den Sitten gehörig) nennen.“ p. 62

- Le vouloir selon trois principes :
 - Déontologie professionnelle
 - Pragmatique – utilitariste
 - Moral
- En conséquence, selon Kant, pragmatisme – utilitarisme ne feraient pas partie du champ moral ou éthique dans le sens strict ? ... et par là, le principe de bienfaisance (« Wohlfahrt ») non plus ?

„Der kategorische Imperativ ist also nur ein einziger und zwar dieser: *handle nur nach derjenigen Maxime, durch die du zugleich wollen kannst, dass sie ein allgemeines Gesetz werde. ... als ob die Maxime deiner Handlung durch deinen Willen zum ALLGEMEINEN NATURGESETZ werden sollte.*“ p. 68

„Handle so, dass du die Menschheit sowohl in deiner Person, als in der Person eines jeden anderen jederzeit zugleich als Zweck, niemals bloss als Mittel brauchst.“ p. 79

⁶⁷ cf. aussi M. Weber, Le savant et le politique, Paris 1959 ; Politik und Beruf (1919) ; Weber parle de « zwei grundverschiedenen, unausragbar gegensätzlichen Maximen ... ‚gesinnungsethisch‘ oder ‚verantwortungsethisch‘ ... orientiertes Handeln »

⁶⁸ C. Gilligan contre L. Kohlberg; cf. plus bas

„... das dritte praktische Prinzip des Willens ... die Idee des Willens jedes vernünftigen Wesens als eines allgemein gesetzgebenden Willens.“ p. 82

„ ... (der Mensch) ... nur seiner eigenen und dennoch allgemeinen Gesetzgebung unterworfen ...“ p. 84

„Ich will also diesen Grundsatz das Prinzip der AUTONOMIE des Willens im Gegensatz mit jedem anderen, das ich deshalb zur HETERONOMIE zähle, nennen.“ p. 85

„Im Reiche der Zwecke hat alles entweder einen Preis oder eine Würde. Was einen Preis hat, an dessen Stelle kann auch etwas anderes als Äquivalent gesetzt werden; was dagegen über allen Preis erhaben ist, mithin kein Äquivalent verstattet, das hat eine Würde.“ p. 87

„Autonomie des Willens ist die Beschaffenheit des Willens, dadurch derselbe ihm selbst ... ein Gesetz ist. Das Prinzip der Autonomie ist also: nicht anders zu wählen als so, dass die Maximen seiner Wahl in demselben Willen zugleich als allgemeines Gesetz mit begriffen seien.“ p. 95

„Soll ich z.B. fremde Glückseligkeit zu befördern suchen, nicht als mir an deren Existenz was gelegen wäre ..., sondern bloss deswegen, weil die Maxime, die sie ausschliesst, nicht in einem und demselben Willen, als allgemeinem Gesetz, begriffen werden kann.“ p. 97

Une sorte de solidarité par principe ou devoir ... Y a-t-il ici une possibilité de joindre ou de concilier d'une certaine manière le principe d'autonomie⁶⁹ et le principe de bienfaisance⁷⁰ ?

⁶⁹ Dans le sens kantien bien sûr, pas forcément bioéthique (« classique ») ; cf. H. Doucet et le chapitre 7 de ce travail.

⁷⁰ ... et de trouver un pont entre déontologie et téléologie (l'utilitarisme) ?

Dritter Abschnitt

Übergang von der Metaphysik der Sitten zur Kritik der reinen praktischen Vernunft

„Der *Wille* ist eine Art von Kausalität lebender Wesen, sofern sie vernünftig sind, und *Freiheit* würde diejenige Eigenschaft dieser Kausalität sein, da sie unabhängig von fremden sie *bestimmenden* Ursachen wirkend sein kann.“ p. 103

„Als ein vernünftiges Wesen kann der Mensch die Kausalität seines eigenen Willens niemals anders als unter der Idee der Freiheit denken; denn Unabhängigkeit von den bestimmenden Ursachen der Sinneswelt ... ist Freiheit. Mit der Idee der Freiheit ist nun der Begriff der *Autonomie* unzertrennlich verbunden, mit diesem aber das allgemeine Prinzip der Sittlichkeit ...“ p. 112

„... wenn wir uns als frei denken, so versetzen wir uns als Glieder in die Verstandeswelt und erkennen die Autonomie des Willens samt ihrer Folge, die Moralität; denken wir uns aber als verpflichtet, so betrachten wir uns als zur Sinneswelt und doch zugleich zur Verstandeswelt gehörig.“ p. 113

„... wir können nichts erklären, als was wir auf Gesetze zurückführen können, deren Gegenstand in irgend einer möglichen Erfahrung gegeben werden kann. Freiheit aber ist eine blosser Idee, deren objektive Realität auf keiner Weise nach Naturgesetzen, mithin auch nicht in irgend einer möglichen Erfahrung, dargetan werden kann, die also darum, weil ihr selbst niemals nach irgend einer Analogie ein Beispiel unterlegt werden mag, niemals begriffen, oder auch nur eingesehen werden kann. Sie gilt nur als notwendige Voraussetzung der Vernunft in einem Wesen, das sich eines Willens, d. i. eines vom blossen Begehrungsvermögen noch verschiedenen Vermögens, (nämlich sich zum Handeln als Intelligenz, mithin nach Gesetzen der Vernunft, unabhängig von Naturinstinkten, zu bestimmen), bewusst zu sein glaubt.“ p. 121

Tableau synthétique :

Das **Gute** = **guter Wille**

Gut durch sein Wollen (nicht durch Tauglichkeit zur Erreichung eines Zweckes)

Gut auch in Abwesenheit an Vermögen, sich durchzusetzen ... Absoluter Wert des blossen Willens

Wille plus **Vernunft**

Pflicht ... nur Handeln aus Pflicht hat moralischen Wert

Abhängig vom Prinzip des Wollens

Das subjektive Prinzip des Wollens ist eine **Maxime**

Pflicht ist eine Handlung aus Achtung fürs **Gesetz**

So handeln, dass ich auch wollen könne, dass meine Maxime **allgemeines Gesetz** wird

Vernunft an sich soll bestimmen

Eine Vernunft, die den Willen durch Gründe a priori bestimmt

Alle sittlichen Begriffe haben ihren Sitz a priori in der Vernunft

Jedes Ding der Natur wirkt nach Gesetzen

Vernunft ist nach der Vorstellung der Gesetze (Naturgesetze?), d.h. **Prinzipien**, handeln

Wille ist praktische Vernunft

Ein objektives Prinzip ist ein **Gebot** (der Vernunft)

Die Formel eines Gebotes ist ein **Imperativ**

Imperative werden durch **Sollen** ausgedrückt, sie sagen, was zu tun oder zu unterlassen gut sein würde

Wollen nach Prinzipien:

Regeln – Deontologie – Kunst und Technik

Ratschläge - Pragmatisch – Wohlfahrt

Gebote - Moralisch – Sitten, freies Verhalten überhaupt

Kategorischer Imperativ

Der Wille jedes vernünftigen Wesens als allgemein **gesetzgebender Wille**

Seiner eigenen und doch allgemeinen Gesetzgebung unterworfen sein ... ist das Prinzip der Autonomie des Willens

Im Reiche der Zwecke ... was über allen Preis erhaben ist ... ist **Würde**

Der **Wille als Kausalität** lebender Wesen

Freiheit als Eigenschaft dieser Kausalität

Freiheit ist Unabhängigkeit von den bestimmenden Ursachen der Sinneswelt

Freiheit als Idee, deren objektive Realität auf keiner Weise nach

Naturgesetzen eingesehen werden kann

Freiheit als notwendige **Voraussetzung der Vernunft**

Tableau synthétique, traduction personnelle :

Le **bien** = la **bonne volonté**

(C'est) Bien par son/le vouloir (non pas par l'aptitude pour arriver à une fin)

(C'est) Bien aussi en absence d'une capacité de s'imposer/se réaliser ... valeur absolue de la seule volonté

Volonté et **raison**

(Le) **Devoir** („Pflicht“) ... seul l'agir par devoir a une valeur morale

Dépend du principe du vouloir

Le principe subjectif du vouloir est une **maxime**

(Le) Devoir est un agir, une action par respect de la **loi**

Agir de telle façon que je puisse vouloir que ma maxime devienne (une) **loi universelle**

(La) Raison en soi devrait déterminer, guider

Une raison qui détermine, guide a priori la volonté par des raisons (« Gründe »)

Toutes les notions morales ont leur siège a priori dans la raison

Chaque chose dans la nature agit, se passe selon des lois

(La) Raison est agir selon la représentation („Vorstellung“) des lois, c.-à-d. selon des principes

La volonté est raison pratique

Un principe objectif est une loi (une recommandation, „ein Gebot“) (de la raison)

La formule d'une recommandation/loi est un **impératif**

Les impératifs s'expriment par „**devoir**“ („sollen“, « devrait »), ils disent ce qui serait bien à faire ou à laisser

Vouloir selon des principes:

Règles – Déontologie – Art et technique

Conseils – Pragmatique - Bienfaisance

Recommandations/lois – morale - mœurs, toute action libre

L'impératif catégorique

La volonté de chaque être raisonnable comme **volonté de loi/législative universelle**

Etre soumis autant à sa propre législation qu'à la législation universelle ... est le principe de l'autonomie de la volonté

Dans le règne des fins ... ce qui est au-dessus de tout prix ... est (la) **dignité**

La **volonté comme causalité** des êtres vivants

La liberté comme caractéristique de cette causalité

Liberté est indépendance des causes déterminantes du monde des sens/de la perception

Liberté comme idée dont la réalité objective ne se laisse pas saisir/comprendre en aucune façon selon les lois de la nature Liberté comme **condition nécessaire de la raison**

Kant et l'autonomie

Immanuel Kant pense l'autonomie à partir de la volonté. Pour lui, cette dernière est le moteur pour toute la morale, ou l'éthique. Se pose la question, si, comment et dans quel sens la volonté va se réaliser et nous faire agir. Un bon vouloir, c'est le bien absolu, le noyau, ce qui est de plus précieux dans l'être humain et dans son agir. Il est bien, indépendamment de son efficacité ou de sa capacité de se réaliser et des résultats qu'il produit.

Pour orienter l'action dans le bon sens, Kant dirait que la nature a complété la volonté par la raison. C'est la raison qui discerne ce qu'il faut faire ou ne pas faire. C'est la raison qui se donne les devises d'action, les maximes, selon les lois que le sujet reconnaît comme bonnes et justes. Son agir a une valeur morale, s'il suit la loi, et s'il le fait, il agit par devoir. Un devoir est un agir par respect de la loi. Moral est l'agir par devoir, mais par un devoir assumé librement. Pour cela, il faut la raison, qui dirige la volonté, et pour que celle-ci se réalise, devienne opérationnelle, puisse être cause d'action, c'est-à-dire causalité, elle a besoin de liberté. La liberté, comme idée, indépendante du monde sensible, est la caractéristique de cette causalité.

Ce qui se passe se passe par des lois. Une loi est un principe objectif, une règle dans la déontologie, l'art professionnel (les règles de l'art), un conseil dans la vie pratique et une loi ou plutôt une recommandation (ein « Gebot ») dans la morale, par rapport à une action libre. La formule d'une recommandation est un impératif, qui s'exprime par « tu devrais » (« sollen »). Ce sont les impératifs qui disent ce que tu devrais faire et ce que tu devrais laisser.

Le fil conducteur de toute action qui se veut morale est de se soumettre autant à sa propre loi et légalisation qu'à la loi et la législation universelles. C'est ça, l'autonomie de la volonté :

« Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. »⁷¹

« Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée en une LOI

⁷¹ E. Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, Vrin Paris 1997, p. 94

UNIVERSELLE DE LA NATURE. »⁷²

C'est ça, l'impératif catégorique.

Essayons d'en faire quelque chose :

Kant et le handicap mental

Il est indéniable que les personnes handicapées mentales ont un déficit d'autonomie, dans le sens d'une difficulté dans leur capacité de se donner leurs propres lois et règles d'action. Elles ont encore moins la possibilité d'en faire une loi universelle. Pourtant, une fois intégrée une règle ou une loi, souvent, elles l'appliquent avec une rigueur accrue. Aussi, leur volonté comme leur sens du devoir, sont très développés. Il n'est pas vrai qu'elles agissent par seule inclination, ou peur ou instinct ou égoïsme. Au contraire, leur sens moral, leur sens pour ce qui est bien et leur sens de la justice, universelle, dans le sens kantien, - à l'intérieur de leur horizon de raisonnement⁷³ c'est vrai -, peut être très prononcé, plus même que chez la majorité des personnes dites « normales », qui sont, en tout cas chez nous, généralement plus utilitaristes et hédonistes.

« Etre soumis autant à sa propre législation qu'à la législation universelle ... est le principe de l'autonomie de la volonté ».

Le déficit n'est ni dans le sens du devoir, ni dans la volonté, même pas dans la faculté de respecter la loi, elle est plutôt du côté de la créativité (de se donner ses propres lois), et on peut se demander pourquoi. En bonne partie, c'est sûr, à cause du déficit mental ; ce qui est produit n'est pas forcément coordonné et cohérent, selon nos critères, et complique la vie plus qu'il l'allège. Mais il faut aussi dire qu'à chaque fois que ces personnes prennent la liberté « d'essayer », de faire autre chose que ce qu'est et fait « loi », - coutumes et règles appliquées sans toujours être bonnes et encore moins universelles (en institution on entend souvent « chez nous il y a des règles », règles parfois établies sans questionnement du sens, mais par des raisons utilitaires) -, elles risquent d'être réprimandées, mises à l'ordre, voire

⁷² p. 95

⁷³ Ici il ne faut pas confondre handicap mental et troubles psychopathologiques ! cf. N. Siouda, L'accompagnement des personnes ayant un retard mental et présentant des troubles psychopathologiques, Lausanne 2000, notamment p. 9ss

maltraitées, avant toute possibilité même d'en faire une loi plus « universelle » (p.ex. admises sur l'entier du groupe de vie ou dans un département, voire dans l'ensemble de l'institution ou même au-delà). Leurs tentatives de faire preuve d'autonomie, trop souvent, sont étouffées. Ont-elles suffisamment de liberté pour créer leurs propres lois, lois qui pourraient être universalisables, si on les laissait faire ?

Alors, je me demande parfois, sont-elles plus kantienne, ces personnes, que nous, qui faisons respecter des règles, non pas par autonomie, mais par un mauvais utilitarisme, non pas en vue du bien-être pour tous ou du plus grand nombre, ce qui serait du vrai utilitarisme, mais en vue de notre paix à nous ou par pur égoïsme ?

En résumé :

Pour que le principe d'autonomie selon Kant soit pleinement opérationnel, nombreuses sont les conditions de cadre qui doivent être réunies, de la bonne volonté à la raison, du sens du devoir à la liberté. Une personne malade ou handicapée, pour qu'elle puisse user de cette autonomie, est-elle à la hauteur des exigences ? Et l'environnement qui l'encadre ou la prend en charge, est-il à la hauteur quand quelqu'un arrive avec toutes ces exigences et y répond personnellement encore ?

Mais avons-nous le choix ?